

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : 2 juin 2025
Date d'affichage : 2 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-061

**Désignation de deux nouveaux membres collège acteurs et prestataires au conseil d'exploitation
de l'Office du Tourisme**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETT, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETT

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOURLAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LEBOUC

Monsieur Alain GUEYDON est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de tourisme et notamment ses articles L.134-1 et suivants,
Vu les statuts de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date 14 mars 2024 portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme »,
Vu la délibération n°2024-034 relative à la désignation des membres du Conseil d'exploitation et du Directeur de la régie autonome chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence Tourisme,
Vu la proposition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme en date du 10 juin 2025,

Considérant ce qui suit :

Le Conseil communautaire est en charge de désigner les membres qui composent le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, comme suit :

- Un collège de 9 conseillers communautaires titulaires détenant la majorité des sièges,
- Un collège composé de 8 représentants titulaires sélectionnés parmi des acteurs et prestataires du tourisme.

Sabrina Lachal et Delphine Crest ont démissionné de leurs fonctions de représentants titulaires au collège des acteurs et prestataires du tourisme.

Ainsi, il est nécessaire de désigner 2 nouveaux membres représentants titulaires parmi les acteurs et prestataires du tourisme pour siéger au sein du Conseil d'exploitation qui propose les candidatures de :

- Monsieur Léo Coupat (La Bastide du Laval – Cadenet) et
- Monsieur Thomas Montagne (Château de Clapier – Mirabeau).

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'assemblée peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Léo Coupat en tant que **représentant titulaire** au sein du collège des acteurs et prestataires du tourisme ;
- Monsieur Thomas Montagne en tant que **représentant titulaire** au sein du collège des acteurs et prestataires du tourisme.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Alain GUEYDON



Le Président
Robert TCHOBOROVITCH

